

(N° 17.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1878.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879.

(Voir les Nos 88 IX, session 1877-1878, 21, session 1878-1879, de la Chambre
des Représentants, et N° 8 du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Baron DE CONINCK, le Baron
D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, le Baron DE LOËN D'ENSCHEDÉ, VAN WILLIGEN
et E. ORBAN DE XIVRY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre n'a pas d'observation à présenter au Budget de la Gendarmerie, sinon qu'elle exprime le désir de voir augmenter le nombre de ces utiles auxiliaires de la force répressive.

Le Budget pour 1879 s'élève à la somme de 3,410,000 francs.

Il a été présenté, par M. le Ministre de la Guerre, au littera B du Budget, une augmentation de 195,000 francs pour parer au déficit qui pourrait exister sur les rations des fourrages.

Votre Commission, Messieurs, vous propose l'adoption de ce Projet, à l'unanimité de ses membres présents.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,
E. ORBAN DE XIVRY.